

La cause du renard en débat

ER 10-10-18

Dans le sillage du collectif Renard Grand Est, douze Francs-Comtois d'horizons différents se sont engagés pour défendre la cause du renard dans le département du Doubs. Jeudi 11 octobre, salle Foucault du presbytère, à 19 h, le Collectif Renard Doubs et Noël Jeannot présenteront une conférence sur le Renard.

Agriculteurs, naturalistes, enseignants, forestiers, photographes animaliers, informaticiens, scientifiques et même chasseurs, tous partagent le même point de vue sur l'incohérence dont est victime ce prédateur. Pour la fin de l'automne 2018, le préfet du Doubs prendra la décision de réinscrire ou non le renard dans la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (anciennement appelées espèces « nuisibles »). Jusqu'à présent, le renard a toujours été considéré comme nuisible dans le Doubs.

Par cette conférence, les membres du Collectif Renard



Trois cents lettres ont été adressées au préfet pour défendre le renard.
Photo DR Noël JEANNOT.

Doubs souhaitent contribuer à réhabiliter l'espèce en présentant des arguments économiques, notamment pour l'agriculture, et de santé publique qui plaident en sa faveur. À ce jour, le collectif regroupe

plus de 35 structures et associations du département du Doubs et cette liste s'étoffe régulièrement. Le monde agricole, particulièrement impacté par la problématique des pullulations de rongeurs dans

Une conférence en novembre

« Le besoin de nature chez l'être humain », tel est le titre de l'autre conférence de Noël Jeannot le 29 novembre en salle Ducreux. Avec Noël Jeannot, l'information reste toujours accompagnée de belles images.

> Plus d'informations :
www.renard-doubs.fr

notre département est également impliqué dans le collectif. Plus de 110 exploitations agricoles ont apporté leur soutien au collectif. La mobilisation de l'opinion publique monte en puissance avec 3 500 signatures sur la pétition en ligne contre la réinscription du renard dans la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et 300 signatures papier, accompagnées de 300 lettres adressées au préfet.